



**Comptes rendus des conseils municipaux des 17 juillet, 25 septembre et 2 octobre**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| BUDGET 2020  Le conseil municipal a voté le budget 2020 le 17 juillet. Montant global du budget : 1 657 861€  Dépenses d’investissement : 1 005 541€ : dont   * 888 479€ d’engagements pris l’année passée restants à réaliser   groupe scolaire : 874 879€, voierie : 6 100€ et achat de matériel : 7 500€   * et 117 062€ de nouveaux engagements   groupe scolaire (dépenses non prévues au projet initial) : 31 012€, voirie : 13 900€, achat de matériel : 2 500€, travaux de bâtiments : 10 000€ et achat de terrain : 5 000€  Dépenses de fonctionnement : 652 320€  **Budget 2020 - Postes d'investissement**       |  |  | | --- | --- | |  |  |     Durant notre mandat nous allons investir chaque année dans l’entretien de la voirie communale mais allons devoir prioriser, faire des choix car notre marge de manœuvre est infime. Nous sommes tenus budgétairement par la construction de la nouvelle cantine qui va nous impacter pendant plusieurs années.  **Budget 2020 – Recettes de fonctionnement et Dépenses de fonctionnement** | | |
| GROUPE SCOLAIRE  Le conseil municipal a validé la demande d’emprunt à hauteur de 500 000€ pour financer le nouveau bâtiment « groupe scolaire », emprunt qui était prévu dans le plan de financement de ce nouveau bâtiment.  Les communes paient la TVA et chaque fin d'année, demandent le remboursement auprès de l’administration fiscale. Elles peuvent récupérer la TVA mais uniquement sur les factures d'investissement. Elles doivent donc avancer la trésorerie et avec la construction du groupe scolaire, les sommes à avancer sont importantes. Pour compenser cette avance de trésorerie et ne pas bloquer les autres projets, le conseil municipal a validé la demande de prêt pour 120 000€ sur 2 ans au taux de  0,15%. Ce prêt va nous permettre de financer des travaux (de voirie notamment) en attendant le remboursement de la TVA.  Dans le même esprit, le conseil municipal a validé un 3ème emprunt de 200 000€ sur 2 ans au taux de 0,15% en attendant le versement des subventions. Nous attendons 400 000€ de subvention qui vont nous être versées sur les 2 prochaines années.  Pour tous ces emprunts,  la commune a démarché plusieurs établissements bancaires et a souscrit tous les emprunts auprès de la même banque, celle qui proposait les meilleures offres pour chacune des 3 demandes d’emprunt.  RENTREE SCOLAIRE  Notre école compte 118 enfants inscrits répartis de la façon suivante :  Maternelle : 14 petite section, 22 moyenne section et 9 grande section  Primaire : 12 CP, 16 CE1, 11 CE2, 19 CM1 et 15 CM2  Au vu des effectifs inscrits à la garderie ainsi qu’à la cantine, il a été décidé de créer un nouveau poste à temps partiel afin de respecter la réglementation en matière d’encadrement des enfants. Une personne habitant Magnet a été recrutée tout début octobre. Nous lui souhaitons pleine réussite. | REPAS DE LA CANTINE  Pour information, les menus des repas de la cantine seront disponibles chaque semaine sur le site internet de la commune ainsi que sur l’application Intramuros.  TRAVAUX COMMUNAUX  Des travaux de réfection du bitume ont été effectués sur la RD 906 Route de St Gérand Le Puy sur la portion à 70.  Des travaux d’enfouissement de la fibre optique sont en cours Route de Seuillet  INTRAMUROS  Pensez à télécharger l’application gratuite INTRAMUROS pour avoir les dernières informations de la commune.  REUNION DES PRESIDENTS D’ASSOCIATION  La réunion des Présidents d’associations s’est tenue le 3 octobre. Informations à retenir : La salle des fêtes est disponible pour les Assemblées Générales uniquement, sous certaines conditions sanitaires. Chaque association doit penser à réserver la salle pour chacune de ses manifestations. Les dates données à cette réunion ne bloquent pas la salle. Les dossiers de demandes de subventions doivent être déposées le 11 décembre au plus tard en mairie et les articles pour le bulletin municipal, pour le 1er novembre. Merci de penser à faire passer vos attestations d’assurance.  BOULANGERIE  Le nouveau conseil municipal a souhaité rencontrer M et Mme LOPEZ, boulangers à Magnet, afin d’échanger et essayer de trouver une solution amiable à l’affaire en cours. M. LOPEZ ayant accepté la proposition, la rencontre a eu lieu le 2 octobre en présence des avocats de chacune des 2 parties. Le dialogue est donc de nouveau ouvert entre la mairie et M. LOPEZ.  REGLEMENT INTERIEUR  Conformément à la réglementation, le conseil municipal a voté et mis en place son règlement intérieur.  REPAS DU CCAS  Au vu des conditions sanitaires actuelles, le repas du CCAS est annulé. Des paniers gourmands seront distribués aux bénéficiaires. Un courrier sera envoyé dans les prochaines semaines aux personnes concernées. |

****

A chaque conseil, vous trouverez dans les commerces et sur le site internet ([www.magnet03.fr](http://www.magnet03.fr))

le compte rendu de nos réunions.

Nous vous invitons à les lire pour vous informer des décisions prises lors des conseils ainsi que des sujets abordés.

Merci beaucoup de votre confiance

Prochaine réunion de conseil le vendredi 27 novembre